

## **DÉROGATIONS DE SECTEURS SCOLAIRES**

### **NOTE EXPLICATIVE - RENTRÉE 2023 - 2024**

Selon les textes « les communes qui disposent de plusieurs écoles peuvent constituer des secteurs scolaires dans le but d'équilibrer les effectifs des différentes écoles ».

C'est le cas de la Ville de Schiltigheim. Les enfants sont alors scolarisés obligatoirement dans les écoles du secteur de leur domicile.

Une dérogation permettant d'inscrire un enfant dans l'école d'un autre secteur ne peut être qu'une **mesure d'exception**, dont la décision relève **du Maire** et en aucun cas de la Direction de l'école.

Les demandes de dérogations seront à faire parvenir au Service Éducation au plus tard le 02/04/2023 avec les pièces justificatives variables selon la demande de dérogation. Au-delà de cette date, les demandes ne pourront plus être traitées par la commission de dérogation du mois de mai 2023.

Celle-ci examine individuellement chaque dossier, sa décision sera notifiée par écrit au courant du mois de juin 2023.

Les demandes seront traitées en <u>tenant compte des places disponibles</u> dans l'école sollicitée, dans la mesure où **le motif invoqué est reconnu recevable** (Frère / sœur déjà scolarisé(e) dans le secteur sollicité – Entrée / poursuite en filière spécialisée – Obligations professionnelles – Mode de garde)

Pour les enfants admis à l'école maternelle, les dérogations seront valables **uniquement pour le cursus maternel**, <u>y compris pour les enfants Schilikois</u>. Une nouvelle demande sera donc à présenter, le cas échéant, lors **de l'entrée à l'école élémentaire**.

Les demandes de dérogations scolaires <u>ne seront plus acceptées après la rentrée scolaire</u> <u>ou en cours d'année scolaire</u>, sauf en cas de changement de domicile.

Si une demande de dérogation est formulée au motif que <u>« l'enfant peut être gardé par les grands-parents ou l'assistante maternelle »,</u> la commission pourra <u>accorder la dérogation sans autoriser l'élève à accéder aux services périscolaires.</u>

Le Service Éducation se tient à votre disposition au **03 88 83 84 50** ou par mail à <u>education@ville-schiltigheim.fr</u> pour vous fournir tout renseignement complémentaire.







Date:

## Demande de dérogation scolaire

Année 2023/2024

Date limite de dépôt du dossier : <u>02/04/2023</u>

Une demande de dérogation doit rester une exception au principe d'inscription de chaque enfant dans l'école de secteur. Elle est étudiée dans la limite de la <u>capacité d'accueil des écoles</u>. <u>Elle sera acceptée sous réserve des places restantes après admission des enfants du secteur</u> et de respect des critères définis par la ville de Schiltigheim.

Cadre réservé au Service Éducation: Secteur / Ecole : AVIS DE LA COMMISSION :				
Date d'arrivée au service :				
Date a arrivee au service.	□ ACCORD	□ KLFO3		
E	NFANT			
NOM :	Prénom :			
Date de naissance ://	Lieu de naissance :			
Sexe : ☐ Féminin	□ Masculin			
Frères / Sœurs :   Oui	□ Noi	n		
Si oui, âge des autres enfants :				
Représentar	nt légal de l'enfant			
Nom : Prénom :		. Père 🗆 Mère 🗆		
Adresse:				
Code postal : Ville :				
Courriel		••••••		
Motif (s)	de la demande			
Ecole actuelle :				
□ Frères/Sœurs déjà scolarisés dans le secteur de l'école sollicitée :  Nom, prénom : Ecole :				
☐ Entrée ou poursuite d'une filière spécifique (Bilingue- ULIS)				
☐ Obligations Professionnelles pour l'un des parents				
Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des conditions du règlement des dérogations scolaires de la Ville de Schiltigheim et certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.				

**TOURNEZ SVP** 

Signature:

#### JUSTIFICATIFS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE

- o Formulaire d'inscription complété
- o Justificatif du domicile où réside l'enfant
- Livret de famille

Tout autre justificatif que vous jugerez utile pour motiver la demande

### En cas de demande de dérogation pour :

#### Raisons professionnelles :

Attestation Employeur

Oι

o Contrat de Travail

### Une garde par une tierce personne :

- o Attestation Employeur du (des) responsables légaux de l'enfant
- o Attestation sur l'honneur de garde pendant les temps périscolaires
- o Justificatif de domicile des grands-parents (en cas de garde par les grands parents)
- o Justificatif de domicile de de 3 mois de l'Assistante Maternelle
- o Copie du dernier décompte des cotisations PAJE, OU contrat travail de l'Assistante Maternelle

### **N.B.: TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ**

#### Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende, le fait :

- 1 . d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
- 2. de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère
- ${\bf 3}$  . de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié
- « Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »

## Avis du Maire de la Commune de Résidence

(pour les enfants résidant hors de Schiltigheim)

L'école de secteur a-t-elle des places disponibles :	□ OUI	□ NON	
L'enfant peut-il être accueilli dans un restaurant scolaire	□ OUI	□ NON	
L'enfant peut-il être accueilli en structure périscolaire	□ OUI	□ NON	
Avis:			
☐ Favorable	☐ Défavorable		
Fait	Fait à		
Le .	Le		



## Demande de dérogation scolaire

## Année scolaire 2023 / 2024

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

## Garde de l'enfant pendant les temps périscolaires

(à remplir par la personne en charge de l'enfant lors des temps périscolaires)

Je soussigné (e)	□ Madame	□ Monsieur		
NOM ; Prénom :				
Adresse :				
Code Postal :		Ville :		
☐ Grands-parents		☐ Assistante Maternelle		
Atteste(nt) sur l'honneur avoir en charge la garde de l'enfant (Nom Prénom) pendant les temps périscolaires (midi et après la classe).				
Signature :				
	<u>Dem</u>	andeur		
( <u>à ren</u>	nplir par la personn	e qui demande la dérogation)		
Je soussigné Madame / Monsieurdéclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.				
J'atteste avoir été informé(e) que toute fausse déclaration entrainera d'éventuelles poursuites, conformément à l'article <b>441-7 du Code Pénal</b> .				
J'atteste avoir été informé(e) qu'une dérogation au motif que « l'enfant peut être gardé par les grands-parents ou l'assistante maternelle », est accordée sans possibilité d'inscription en accueils périscolaires (restauration / accueils)				
Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende, le fait :  1 . d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,  2. de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère  3 . de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié  « Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »				
A Schiltigheim le,				
Signature :				





# DEMANDE DE DÉROGATION ACCUSÉ DE RÉCEPTION

CONTACT 03 88 83 84 50 ou 03 88 83 84 53

education @ville-schiltigheim.fr Le service Éducation de la ville de Schiltigheim accuse réception du dépôt de la demande de dérogation

	Nom de la Famille	·	

#### HÔTEL DE VILLE DE SCHILTIGHEIM

110 route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM Nom de l'enfant : .....

### OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Jeudi : 8h30/12h & 13h30/17h30 Vendredi : 8h30/14h Samedi : 9h/12h (sur rendez-vous) Ecole sollicitée : .....

Dépôt de la demande en date du : ...../..../...../

Ce document est à conserver, il vous servira à justifier de la date du dépôt de votre demande de dérogation.